

PROTOCOLE SANITAIRE

relatif à l'accueil collectif de mineurs
sur le circuit d'éducation routière "Tous en Route"
1er octobre 2020

DUREE DES MESURES

Jusqu'à nouvel ordre. La situation sera régulièrement évaluée afin d'adapter le cas échéant le cadre d'organisation des activités.

DESCRIPTION DES ACTIVITES

Les activités consistent à pratiquer les règles de circulation des piétons et des conducteurs en milieu urbain, de façon collective pour illustrer au mieux les conditions de circulation réelles.

SUPPORT D'ACCUEIL

L'activité s'effectue sur un circuit de 24 à 72m² constitué de tapis de linoléum déroulés au sol. Le circuit peut-être installé en extérieur ou en intérieur toujours sur sol propre et sec. Les accessoires du circuits sont des panneaux, des feux tricolores et de petits véhicules jouets en bois qui sont pilotés par les enfants conducteurs.

TYPE D'ACCUEILS CONCERNES

Sont concernés, les accueils de groupes en loisirs extrascolaires et périscolaires et les accueils de jeunes de 4 à 10 ans sur des manifestations publiques.

MISE EN ŒUVRE DES MESURES

Conditions d'organisation des mesures sanitaires durant l'activité par l'organisateur de la manifestation et par les encadrants du circuit Buggy Brousse.

1 - Nombre de participants

Le nombre total de participants, essentiellement mineurs est limité à 20 participants simultanés sur un espace de 72m² en tenant compte du respect de la distanciation physique et des gestes barrières.

2 - Lieux d'activité

Dans le cas d'installation en établissement scolaire ou de loisirs les mineurs provenant d'établissements différents pourront être reçus au sein de la même installation. La constitution des groupes d'activités devra être opérée, dans la mesure du possible, en rassemblant les jeunes d'une même école ou groupe scolaire ou de loisirs. Dans le cas d'un accueil public les participants sont reçus individuellement au fur et à mesure de leur arrivée ou par groupes de 5 maximum en cas d'affluence.

3 - Le matériel

- o Le circuit sur tapis de linoléum aura été nettoyé avant toute nouvelle installation avec un produit virucide (norme NF EN 14476) ou eau de javel diluée à 0,5 % de chlore actif (1litre de javel à 2,6 % dans 4 litres d'eau froide)
- o Les volants des véhicules, seuls éléments touchés par les participants pendant l'activité, sont nettoyés au gel hydroalcoolique au fur et à mesure de l'accueil des participants.

4 - Les procédures

- o Un flacon de gel hydroalcoolique est mis à la disposition des participants pour lavage des mains avant leur entrée sur le circuit. L'utilisation du gel sous le contrôle d'un adulte pour les plus jeunes est préconisée.
- o L'organisateur doit prévoir des règles spécifiques d'accès à l'accueil pour les responsables légaux et les enfants permettant de respecter les règles de distanciation, d'éviter les attroupements au début et à la fin de l'accueil.
- o En animation publique le circuit est entouré d'une bande de sécurité type rubalise qui empêche le public d'approcher à plus d'un mètre de distance. 1 seule entrée sur le circuit est aménagée pour les participants accueillis par les encadrants.
- o Avant l'ouverture et en fonction du nombre d'enfants accueillis, un marquage au sol peut-être installé devant l'accueil de manière à inciter parents et enfants à respecter la distanciation d'un mètre minimum.
- o Sauf exception, les responsables légaux ne sont pas admis sur le circuit éducatif. En cas d'accès exceptionnel comme l'accompagnement d'enfants en situation de handicap, ils doivent être munis de masques.
- o Les fenêtres extérieures doivent être ouvertes le plus fréquemment possible pour augmenter la circulation de l'air dans les salles (ex. entre 10 et 15 min le matin avant l'arrivée des mineurs, entre chaque activité, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux).
- o L'utilisation de ventilateur ou de brumisateur collectif, est proscrite si le flux d'air est dirigé vers les personnes. L'utilisation de climatiseurs est possible, en évitant de générer des flux d'air vers les personnes, sans recyclage de l'air, et en recherchant le filtre le plus performant sur le plan sanitaire.

5 - Les règles de distanciation

- Les activités doivent être organisées par petits groupes de 10 à 20 participants.
- Les groupes sont constitués pour la durée d'une session de pratique de 10 à 15mn
- Aucune règle de distanciation ne s'impose au sein d'un même groupe que ce soit dans les espaces clos (salle d'activités) ou dans les espaces extérieurs.
- En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les encadrants et les mineurs ainsi qu'entre ces derniers quand ils sont côte à côte ou face à face.
- Par ailleurs la question de la distanciation est particulièrement enseignée au cours de l'activité comme une règle de base de sécurité routière et devra être observée encore plus attentivement dans le contexte sanitaire.

6 - Le port du masque (masques grand public)

- Le port du masque est obligatoire pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil et au contact avec les mineurs lorsque les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties.
- Le port du masque n'est pas requis pour les mineurs de moins de 11 ans sauf lorsqu'ils présentent des symptômes d'infection COVID-19 ; auquel cas, ils sont isolés, munis d'un masque adapté, dans l'attente de leurs responsables légaux.
- Le port du masque est obligatoire pour les participants à partir de 11 ans ou plus lorsque les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties.
- Les masques sont fournis par l'organisateur pour l'ensemble des personnes présentes sur le lieu de l'accueil, les encadrants et les mineurs.